

4. Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Approbation du tableau des attributions de compensation 2020

Le Maire rappelle aux Élus le versement ou l'encaissement annuel de l'attribution de compensation entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres.

Suite au transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019, les dépenses liées à cette compétence entrent en ligne de compte dans le calcul de cette attribution.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 27 juin 2019 et a statué sur les Attributions de compensations 2019.

Afin de réviser son montant pour 2020, l'EPCI et ses Communes membres doivent prendre une délibération concordante validant le nouveau montant attribué.

Le montant 2020 a été arrêté sur la base du Compte Administratif 2019 du Budget Scolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Après avoir pris connaissance du tableau des Attributions de compensation 2020 ;

Considérant que ce tableau fait ressortir un solde positif;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Approuve le tableau des Attributions de compensation 2020 annexé à la présente délibération.

-Demande l'établissement d'un bilan annuel à l'année N+1.

5. Terrain de jeux : remplacement d'équipement

M. le Maire informe les membres qu'il est nécessaire de remplacer ou de faire réparer certains équipements à l'aire de jeux, notamment le panneau d'escalade, les cordes et les poteaux de la balançoire.

Les membres le charge de contacter une entreprise spécialisée dans ce genre d'interventions et l'autorisent à procéder à la réparation et au remplacement des équipements, dans le cadre des délégations accordées au Maire lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2020, soit à hauteur de 5.000 € H.T.

6. Sécurité des voiries

Une réflexion sera entamée en début d'année 2021 pour sécuriser la circulation rue Basse et la Route Départementale, à la sortie du village.

7. Divers

- Marie HAMMANN relate le compte-rendu du Conseil d'Ecole, dont la principale information est la construction d'un gymnase
- Le marché aux puces du mois d'août est annulé
- Pot-au-feu : décision du maintien ou non début septembre

Séance close à 22h45

Suivent les signatures des membres présents :

GUILLAUME Eric, Maire	MEHL Raphaël 1 ^{er} Adjoint	WENDLING Yannick, 2 ^{ème} Adjoint	
BELTRAMI Virginie	ERTZ Elodie	HAMMANN Marie	KREMMELE Nicolas
LAPP Kathy	MORIN Frank	RICHERT Edith	SCHAAL Pierre-Yves
SOULIER Evelyne	STAATH Jean-Baptiste	VAUTRIN Nicolas (Procuration à VAUTRIN Thierry)	VAUTRIN Thierry

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.